



Sophie Cazalienski  
Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

## BILAN DE COMPETENCES

### OFFRE DE SERVICES

La démarche de nos bilans de compétences comprend 4 étapes dont les 3 phases prévues par les textes législatifs et règlementaires (R. 6313-4 du Code du Travail). Nous avons souhaité y ajouter un entretien individuel de suivi à 6 mois, formalisé par un questionnaire.

<b>1 – Phase préliminaire</b>	<b>2 – Phase d’investigation</b>	<b>3 – Phase de conclusion</b>	<b>4 – Phase de suivi</b>
<b><u>Objectifs</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyse de la demande, des besoins</li><li>Définition des objectifs</li><li>Explication de la démarche, des méthodes de travail</li><li>Engagement, contractualisation</li></ul>	<b><u>Objectifs</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyse du parcours personnel et professionnel</li><li>Valorisation des acquis, des compétences</li><li>Identification des intérêts, motivation, aspirations</li><li>Connaissance de l’environnement, des filières métiers</li></ul>	<b><u>Objectifs</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Restitution des résultats détaillés et synthèse</li><li>Elaboration du plan d’actions</li></ul>	<b><u>Objectifs</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Réalisation d’un entretien de suivi à 6 mois après la fin du bilan</li></ul>
<b><u>Méthodes et outils</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Entretiens individuels</li><li>Charte d’engagement</li></ul>	<b><u>Méthodes et outils</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Entretiens individuels, questionnaires, tests, enquêtes de terrain, recherches documentaires, ateliers</li></ul>	<b><u>Méthodes et outils</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Entretiens individuels</li><li>Remise du document de synthèse confidentiel</li></ul>	<b><u>Méthodes et outils</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>Entretien individuel</li></ul>

✓ **PUBLIC CONCERNÉ**

Le bilan de compétences s’adresse aux travailleurs salariés et non-salariés (entrepreneurs) et aux demandeurs d’emploi.

✓ **DÉROULEMENT**

La durée totale du bilan de compétences est fixée en fonction de vos besoins et des conclusions de l’entretien préalable.

- **TARIFS**

- 16 heures : 1 520€



Sophie Cazalienski  
Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

- 20 heures : 1900 €
- 24 heures : 2 280 €

✓ FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

- Le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au Compte personnel de formation, prévoit que les titulaires du CPF qui souhaitent mobiliser leurs droits doivent désormais participer au financement de leur projet de formation. L'arrêté du 26 décembre 2024, a entraîné une revalorisation de ce montant. Depuis le 1er janvier 2025, la participation financière obligatoire est fixée à 102,23€.
- Eligible à MON COMPTE FORMATION et /ou en autofinancement ou par votre employeur dans le cadre de son plan de formation ou par France TRAVAIL ou votre organisme collecteur des fonds de formation de votre secteur d'activité en tant qu'entrepreneur.

✓ ACCES ET MODALITES

- Pas de pré requis, entrées permanentes tout au long de l'année et démarrage garanti sous 15 jours après validation de votre inscription.
- Le bilan de compétences peut se dérouler en présentiel, en distanciel et/ou en mixant les deux premières modalités.

✓ OBJECTIFS DE SORTIE

- Définir plusieurs pistes de métiers réalistes et réalisables,
- Co construire un plan d'actions pleinement intégré dans le temps,
- Engager des démarches.

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-moi et lors du premier contact nous déterminerons ensemble les meilleures modalités pour réaliser votre bilan de compétences.